

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2022 PRÉ-CONVOCATION EN DATE DU 13 JANVIER 2022 CONVOCATION EN DATE DU 04 FEVRIER 2022

DÉLIBÉRATION N°2022/CS/02/01

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT),

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2000 et 27 décembre 2018
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Les propositions du Président entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu les articles L.1612-12 et L.1612-20 du CGCT relatifs à l'arrêt du SMPAT;

Vu les comptes de gestion produits par M. le Payeur départemental arrêtés au 31/12/2021;

Considérant l'obligation de disposer du compte de gestion du payeur 2021 en vue de l'adoption du compte administratif du SMPAT ;

Considérant que les écritures du Comptable sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur ;

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient à l'assemblée délibérante du SMPAT de se prononcer sur le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Payeur départemental ;

Considérant que les résultats du compte de gestion 2021 pour le budget principal et le budget annexe, joints en annexe, sont conformes à ceux du compte administratif du SMPAT, à savoir, sur le total des sections :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M52) :

en recettes pour : 290 685,16 €
en dépenses pour 543 274,59 €
d'où un résultat global au titre de l'exercice 2021 de : -252 589,43 €
qui compte tenu des résultats cumulés au 31/12/2020 de : +535 991,09 €
donne un résultat global de clôture au 31/12/2021 de : +283 401,66 €

conforme au compte administratif 2021 du SMPAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604579-20220228-2022CS0201-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2022 Affichage : 17/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

POUR LE BUDGET ANNEXE (nomenclature M4) :

en recettes pour : 43 596 787,05 € en dépenses pour 47 224 739,40 € d'où un résultat global au titre de l'exercice 2021 de : -3 627 952,35 € qui compte tenu des résultats cumulés au 31/12/2020 de : +27 791 441,60 € et compte tenu de la part du résultat affecté à l'investissement : 1 950 710,00 € donne un résultat global de clôture au 31/12/2021 de : +22 212 779,25 €

conforme au compte administratif 2021 du SMPAT

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- Déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- Décide d'admettre les opérations de l'exercice 2021 référencées dans le compte de gestion,
- Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2021, selon l'extrait ci-après.

Le Président,



II-1 Exercice 2021

30000 - SM PROMOTION ACT TRANSMANCHE RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	400 000,12	426 650,97	826 651,09
Titres de recettes émis (b)		290 685,16	290 685,16
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		290 685,16	290 685,16
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	400 000,12	426 650,97	826 651,09
Mandats émis (f)	300 000,00	243 274,59	543 274,59
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	300 000,00	243 274,59	543 274,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		47 410,57	
(h - d) Déficit	300 000,00		252 589,43



Etat II-2 Exercice 2021

30000 - SM PROMOTION ACT TRANSMANCHE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	400 000,12		-300 000,00		100 000,12
Fonctionnement	135 990,97		47 410,57		183 401,54
TOTAL I	535 991,09		-252 589,43		283 401,66
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
30001-EXPLOITATION - SMPAT					
Investissement	18 431 778,51		-2 455 621,51		15 976 157,00
Fonctionnement	9 359 663,09	1 950 710,00	-1 172 330,84		6 236 622,25
Sous-Total	27 791 441,60	1 950 710,00	-3 627 952,35		22 212 779,25
TOTAL III	27 791 441,60	1 950 710,00	-3 627 952,35		22 212 779,25
TOTAL I + II + III	28 327 432.69	1 950 710.00	-3 880 541.78		22 496 180 91



II-1 Exercice 2021

GED

30001 - EXPLOITATION – SMPAT RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 452 475,51	38 184 638,09	74 637 113,60
Titres de recettes émis (b)	12 961 959,05	31 986 429,00	44 948 388,05
Réductions de titres (c)		1 351 601,00	1 351 601,00
Recettes nettes $(d = b - c)$	12 961 959,05	30 634 828,00	43 596 787,05
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 452 475,51	38 184 638,09	74 637 113,60
Mandats émis (f)	15 417 580,56	33 633 174,83	49 050 755,39
Annulations de mandats (g)		1 826 015,99	1 826 015,99
Dépenses nettes $(h = f - g)$	15 417 580,56	31 807 158,84	47 224 739,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	2 455 621,51	1 172 330,84	3 627 952,35